

Le 28 novembre 2013

Agissez maintenant pour améliorer le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec

Le temps est venu de veiller à ce que les travailleuses et travailleurs disposent d'une sécurité financière accrue à la retraite. Pour y arriver, il suffirait de bonifier le Régime de pensions du Canada (RPC) et le Régime de rentes du Québec (RRQ). Une faible hausse des contributions permettrait de doubler le montant des prestations du RPC/RRQ versées aux personnes retraitées.

Des économistes, des universitaires et 76 % des répondants à un récent sondage sont favorables à une amélioration du RPC/RRQ. Sur la scène politique, huit provinces sur dix appuient une telle expansion. Malheureusement, le gouvernement fédéral se traîne les pieds.

Posez un geste pour bonifier le RPC et le RRQ :

Signez la pétition en ligne du Congrès du travail du Canada : www.congresdutravail.ca/centre-daction/pension-juste



- Appelez ou rencontrez votre députée ou député fédéral, ou envoyez-lui un courriel, pour lui demander d'appuyer la bonification du RPC/RRQ. Informez-nous de la tenue d'une telle rencontre en nous envoyant un courriel à commentaires@cupw-sttp.org. Pour connaître le nom de votre députée ou député, consultez le site suivant : www.parl.gc.ca/parlinfo/compilations/houseofcommons/memberbypostalcode.aspx?Language=F.

Le 3 décembre prochain, plusieurs membres du STTP participeront à une journée de lobbying sur la Colline du Parlement pour parler à leur députée ou député au sujet de cette importante question.

Raisons de bonifier le RPC et le RRQ

Le RPC et le RRQ sont financés à parts égales par les travailleuses et travailleurs et les employeurs. Le taux de cotisation correspond à une portion du salaire annuel du travailleur ou de la travailleuse. Les cotisations sont mises en commun et versées aux travailleuses et travailleurs lorsqu'ils sont à la retraite. Toutefois, de nombreuses personnes retraitées touchent actuellement des prestations insuffisantes du RPC/RRQ et vivent dans une situation de précarité financière.

Il y a bien des raisons d'appuyer une bonification du RPC/RRQ. Des pressions croissantes sont exercées sur les régimes de retraite à prestations déterminées; une hausse des prestations du RPC/RRQ permettrait d'atténuer ces pressions. La majorité de travailleuses et travailleurs ne participent à aucun régime de retraite au

travail. Ils ne peuvent compter que sur des solutions individuelles, comme les régimes enregistrés d'épargne-retraite, ou sur des prestations de sécurité sociale inadéquates (Sécurité de la vieillesse et Supplément de revenu garanti). Si rien n'est fait, un nombre de plus en plus grand de personnes âgées vivront dans la pauvreté. La bonification du RPC/RRQ, jumelée à une hausse du Supplément de revenu garanti, permettrait à tous les travailleurs et travailleuses de bénéficier d'une sécurité financière accrue.

Financement de la bonification du RPC et du RRQ

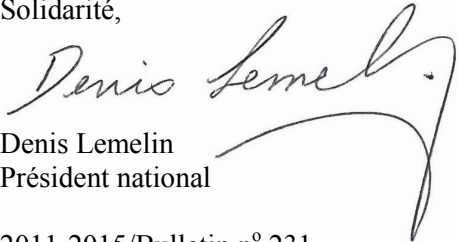
La hausse des prestations du RPC/RRQ serait financée par une augmentation graduelle des contributions sur une période de sept ans, conformément à une proposition élaborée par le Congrès du travail du Canada (CTC). Cette démarche progressive serait semblable aux réformes des régimes de retraite publics qui ont eu lieu dans les années 1990.

Les employeurs et les travailleuses et travailleurs versent au RPC/RRQ un pourcentage du salaire de ces derniers, jusqu'à concurrence d'un montant annuel maximal. Le CTC propose une augmentation annuelle des cotisations des travailleuses et travailleurs correspondant à 0,43 % des gains ouvrant droit à pension pendant sept ans.

Cette majoration des cotisations doublerait le montant des prestations de retraite du RPC, portant la prestation maximale à 1 868 \$ par mois. Pour calculer le montant des revenus annuels additionnels que vous toucheriez si notre proposition était adoptée, consultez le site suivant : www.congresdutravail.ca/centre-daction/la-securite-des-retraites-pour-tous/evaluez-le-plan-du-mouvement-syndical-pour-la-sec

Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette question, visitez le site du CTC au www.congresdutravail.ca/centre-daction/la-securite-des-retraites-pour-tous/retirement-security-reform-1-double-cpp-benefits. Ensemble, nous pouvons faire en sorte que les travailleuses et travailleurs bénéficient d'une bonne retraite. Veuillez poser un geste dès maintenant pour assurer la sécurité financière à la retraite.

Solidarité,


Denis Lemelin
Président national

2011-2015/Bulletin n° 231
/rgsepb225 gl/scfp1979

